

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2916

29 novembre 2011

### SOMMAIRE

Association des guinéens et ami(es) de Luxembourg .....	139925	LBREP III Fimit S.à r.l. ....	139947
Atlantas Saga Conseil S.A. ....	139927	LBREP III Immit S.à r.l. ....	139947
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l. ....	139956	LBREP III Tim S.à r.l. ....	139950
Creo Hungary Luxembourg Branch Office .....	139928	Le Domaine S.à r.l. ....	139951
Dynavest Holding & Cie S.C.A. ....	139922	L'Enfant Roi S.à r.l. ....	139938
Fidelity International Real Estate Fund Company 1 .....	139928	Librefeu S.A. ....	139939
Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1 .....	139928	Lipid Investments S.A. ....	139951
I.L.I. S.A. ....	139943	Lipid Investments S.A. ....	139951
ING LPFE Soparfi B S.à r.l. ....	139932	Lipid Investments S.A. ....	139951
ING LPFE Soparfi B S.à r.l. ....	139923	Lipid Investments S.A. ....	139955
ING LPFE Soparfi C S.à r.l. ....	139923	Lofty .....	139960
ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l. ....	139932	Loopy S.A. ....	139956
Jumelles S.à r.l. ....	139938	Luxco 136 S.à r.l. ....	139956
K-Canada 1 S.à r.l. ....	139952	Luxburger Grill Restaurants S.A. ....	139947
K-Canada 2 S.à r.l. ....	139932	Luxrose International S.à r.l. ....	139956
Koch Resources Luxembourg S.à r.l. ....	139944	Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l. ....	139956
LBREP III Atemi S.à r.l. ....	139938	Marie Lease S.à r.l. ....	139968
LBREP III BC S.à r.l. ....	139939	M.C.J. S.à r.l. ....	139956
LBREP III Bogtodorska S.à r.l. ....	139938	Misys International Banking Systems S.A. ....	139952
LBREP III CBC S.à r.l. ....	139939	Nacoat S.A. ....	139935
LBREP III CH S.à r.l. ....	139939	Open Mind Management S.A. ....	139951
LBREP III Direct S.à r.l. ....	139940	Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l. ....	139922
LBREP III Enigma S.à r.l. ....	139944	RBS European Finance S.A. ....	139955
		Spectrum Brands Lux S.à r.l. ....	139940

**Parker-Migliorini International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.067.

—  
*Extract of the Share Transfer Agreement dated October 14, 2011:*

Parker International Inc., the sole shareholder of the Company, has transferred all the shares it holds in the Company, namely 25,000 shares to Parker-Migliorini International, LLC, an US limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Utah and having its registered office at 141 Pierpont Avenue, Salt Lake City, UT 84101, United States of America and registered with the Utah Division of Corporations and Commercial Code under n° 8123869-0160.

Consequently, the sole shareholder of the Company is Parker-Migliorini International, LLC.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait de contrat de transfert de parts sociales daté du 14 octobre 2011:*

Parker International Inc., l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 25.000 parts sociales à Parker-Migliorini International, LLC, une société à responsabilité limitée américaine dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Utah et ayant son siège social au 141 Pierpont Avenue, Salt Lake City, UT 84101, Etats Unis d'Amérique et immatriculée avec le Utah Division of Corporations and Commercial Code sous le numéro de dossier 8123869-0160.

Par conséquent, l'associé unique de la société est Parker-Migliorini International, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011144875/26.

(110168125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.756.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Août 2011*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus membre du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 domaine Op Hals.

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 domaine Op Hals.

- Madame Jennifer SIEJA, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant au F-57855 Saint Privât la Montagne (France), 7 Rue Saint Jacques.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B55490.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2011145095/24.

(110168126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**ING LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 869.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011145436/12.

(110168514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.699.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of October.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING LPFE Soparfi C S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 87.199, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 13<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party "ING LPFE Soparfi C S.à r.l." is the sole partner of "ING LPFE Soparfi B S.à r.l.", an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1084 dated July 16<sup>th</sup>, 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, on the 15<sup>th</sup> of June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1855 dated August 12<sup>th</sup>, 2011.

The capital of the company is fixed at six hundred and ninety thousand euro (690.000.-EUR) represented by six hundred and ninety (690) parts, with a nominal value of one thousand euro (1.000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of three million and nine thousand euro (3.009.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of six hundred and ninety thousand euro (690.000.- EUR) to three million six hundred and ninety-nine thousand euro (3.699.000.- EUR), by issuing three thousand and nine (3.009) new parts with a par value of one thousand euro (1.000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole partner ING LPFE Soparfi C S.à r.l. declares to subscribe the three thousand and nine (3.009) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1.000.- EUR), so that the amount of three million and nine thousand euro (3.009.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three million six hundred and ninety-nine thousand euro (3.699.000.-EUR) represented by three thousand six hundred and ninety-nine (3.699) parts of a par value of one thousand euro (1.000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING LPFE Soparfi C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.199, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante «ING LPFE Soparfi C S.à r.l.» est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING LPFE Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1084 du 16 juillet 2002 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1855 du 12 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à six cent quatre-vingt-dix mille euros (690.000.-EUR) représenté par six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois millions neuf mille euros (3.009.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-dix mille euros (690.000.- EUR) à trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (3.699.000.- EUR), par l'émission de trois mille neuf (3.009) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Et à l'instant, les trois mille neuf (3.009) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique ING LPFE Soparfi C S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de trois millions neuf mille euros (3.009.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (3.699.000.-EUR) représenté par trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (3.699) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2011. LAC/2011/45945. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144142/102.

(110167276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**AGUILUX, Association des guinéens et ami(es) de Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4532 Differdange, 25, rue de la Chiers.

R.C.S. Luxembourg F 8.886.

—  
STATUTS

Réunis en assemblée constituante, le 6 mars 2011, à Esch-Belval, les associés ci-après

N°	Prénom	NOM	Profession	Domicile	Nationalité
1	Abdul	DIALLO	COMPTABLE	Luxembourg	Guinéenne
2	Oumar	DIALLO	Ferrailleur	Differdange	Portugaise
3	Ibrahima	DIALLO	Emballeur	Luxembourg	Guinéenne
4	Mamadou	DIALLO	Ferrailleur	Esch sur Alzette	Portugaise
5	Mamadou	BARRY	Ouvrier Polyvalent	Clervaux	Guinéenne
6	Braïma Sore	DJALO	Ouvrier Polyvalent	Esch-Belval	Portugaise
7	laia	DJALO	Manoeuvre	Esch sur Alzette	Portugaise

Ont approuvé les présents statuts (attachés ci-après) qui après avoir été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 20 Août 2011 seront déposés au registre de commerce et des sociétés et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

**A. Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association, fondée le 22 mars 2011, prend la dénomination:

Association des guinéens et amis(es) de Luxembourg - AGUILUX.

ci-après désignée l'Association ou AGUILUX

L'Association est une société sans but lucratif. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** Le siège est fixé à Differdange.

**B. Objet**

**Art. 3.** L'Association a pour but:

1. La défense des intérêts communs, matériels et moraux, de ses affiliés.
2. De contribuer à la solution des problèmes sociaux intéressant ses affiliés.
3. La collaboration à toutes les questions concernant les droits et devoirs des affiliés.

**Art. 4.** L'Association est neutre sous tous les rapports.

Elle s'interdit toute discussion, activité et tendance d'ordre politique et religieux.

**C. Administration**

**Art. 5.** L'Association est gérée par un Bureau composé au moins de

- un(e) Président(e) de l'Association,
- un(e) Vice-Président(e)
- un(e) Secrétaire Générale,
- un(e) Trésorier,
- un(e) Responsable de la gestion des activités de l'Association,
- et toutes ou tous membres élu(e)s par l'Assemblée Générale dans le cadre d'une fonction spécifique

Les membres du Bureau sont désignés pour une période de deux ans, le renouvellement ayant lieu à raison de la moitié tous les ans; pour ce qui est de la première composition du Bureau, la durée des mandats est fixée pour un an.

Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance de poste, il y sera pourvu par la prochaine Assemblée Générale, le membre élu dans ces conditions terminant le mandat de celui qu'il remplace.

## D. Membres et sympathisants

**Art. 6.** Peut devenir membre, toute personne:

- Ressortissante,
  - originaire, et/ou
  - amis(es),
- de la République de Guinée.

**Art. 7.** La demande d'adhésion orale ou écrite est à adresser au Bureau qui y statue.

**Art. 8.** La cotisation des membres est fixée annuellement au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année civile par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Le montant unitaire de la cotisation peut être variable et dépendra des modalités arrêtées par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

**Art. 9.** La qualité de membre s'éteint:

- par démission volontaire fait par un écrit adressé au Bureau,
- par refus de payer la cotisation mensuelle,
- par exclusion, dans le cas où un membre agirait sciemment et gravement à rencontre des Statuts et de l'intérêt général de l'Association,
- par décès.

L'omission d'avoir réglé la cotisation endéans un délai de deux mois après l'échéance fixée à cet effet par l'Assemblée Générale et le défaut d'avoir, après un nouveau délai d'un mois, donné suite au rappel écrit du Trésorier de AGUILUX entraînent de plein droit la démission, sauf proposition contraire du Bureau lors d'une Assemblée Générale ordinaire.

**Art. 10.** Le Bureau propose l'exclusion à l'Assemblée Générale qui en décide en dernière instance à la majorité des 2/3 des membres présents.

En cas d'exclusion le membre peut demander à être entendu par l'Assemblée Générale; en cas d'absence la procédure est faite par défaut.

Un membre exclu ne peut être réadmis que par une décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Les membres démissionnaires ne peuvent être réadmis que contre paiement d'un droit d'entrée égale au montant de la cotisation de l'année en cours.

## E. Cotisation - Fortune de l'Association

**Art. 12.** Il est perçu une cotisation mensuelle, dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

La fortune de l'Association est en outre composée de tous dons et/ou legs en sa faveur d'une personne publique ou privé, des subventions d'organisation nationales et internationales ou toutes autres recettes.

**Art. 13.** La fortune de l'Association est placée auprès de banques de la place.

**Art. 14.** Tous chèques et virements, l'engagement de toutes dépenses conformes aux intérêts ou objet de l'Association peuvent être signés ou engagés par deux signatures sur les trois représentants suivants: le Trésorier, le Président et le Secrétaire Générale.

Tout prélèvement du placement doit être signé par le Trésorier et l'un des membres suivants: Président, Secrétaire Générale par, et en cas d'indisponibilité du Trésorier, par le Président et le Secrétaire Général.

**Art. 15.** Aucun membre ne possède un droit sur les biens de l'Association.

## G. Assemblée Générale

**Art. 18.** L'Assemblée Générale de l'Association est composé de l'ensemble de ses membres. Les résolutions prises conformément aux statuts engagent tous les membres.

**Art. 19.** Sont de la compétence de l'Assemblée Générale

1. les modifications des statuts
2. la nomination et la révocation des membres du bureau
3. les exclusions d'affiliés
4. l'approbation des budgets et des comptes
5. la fixation de la cotisation annuelle
6. l'approbation du rapport de gestion et d'activité du Bureau

**Art. 20.** Une Assemblée Générale ordinaire a lieu chaque année.

Dès que le Bureau l'estime nécessaire, il peut convoquer une Assemblée Générale sur un ordre du jour déterminé.

Une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée toutes les fois que le Bureau le juge nécessaire.

**Art. 21.** L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle doit au moins comprendre:

1. le compte-rendu des activités du Bureau pendant l'exercice écoulé
2. le rapport du trésorier
3. le renouvellement partiel ou total du bureau
4. l'élection de 2 réviseurs de caisse
5. la fixation de la cotisation
6. les propositions du Bureau

Il ne peut être pris de résolution que sur les objets figurant à l'ordre du jour. Sauf urgence, l'ordre du jour est établi par le Bureau.

**Art. 22.** L'Assemblée Générale est dirigée par le président de l'Association. Le secrétariat est assuré par le Secrétaire Générale de l'Association qui tient à jour le registre des délibérations ainsi que les archives de l'Association.

**Art. 23.** L'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents, et les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Chaque membre a le droit de participer à l'Assemblée et dispose d'une voie (un droit de vote).

Les votes de l'Assemblée Générale ont lieu au scrutin secret pour toute révocation. L'Assemblée a la faculté de recourir au vote à main levée dans les autres cas.

#### H. Révision des statuts

**Art. 24.** Les modifications des statuts et les décisions concernant l'affiliation à d'autres organisations sont réservées à l'Assemblée Générale et requièrent une majorité des 2/3 des membres votants.

#### I. Dissolution

**Art. 25.** La dissolution volontaire de l'Association ne peut être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents dans une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.

L'Assemblée décide de l'affectation des fonds disponibles au moment de la dissolution.

Référence de publication: 2011145719/121.

(110168079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

#### **Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.189.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 mars 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Louis Carlet de La Rozière, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Mme. Diane de Galard Terraube, Administrateur
- M. Thierry Schaffhauser, Administrateur
- M. Philippe J. Lette, Administrateur
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur
- M. Edward de Burlet, Administrateur
- M. Philippe Visconti, Administrateur
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur et Administrateur - Délégué

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS S. à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Louis CARLET de La ROZIERE.

*Administrateurs:*

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE;
- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER;
- Monsieur Philippe J. LETTE;

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN; Monsieur Edward de BURLET;
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN;
- Monsieur Philippe VISCONTI.

*Administrateur - Délégué:*

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN.

*Réviseur d'Entreprises agréé:*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011145050/41.

(110168128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Creo Hungary Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la société de droit étranger ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2011.

Phillip Timothy Gibbons

*Directeur de la Succursale*

Référence de publication: 2011145750/13.

(110169134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fidelity International Real Estate Fund Company 1).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.345.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, a société d'investissement à capital variable incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1021 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129.378, in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fidelity International Real Estate Fund Company 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.345, incorporated on July 2<sup>nd</sup>, 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published on August 11<sup>th</sup>, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1706 (the Company),

here represented by Mr Claude HELLERS, private employee, residing professionally in L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 10<sup>th</sup>, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND is the Sole Shareholder of the Company;
2. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, which represent the en-tire share capital of the Company are represented;



3. the agenda of the meeting is to amend article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) concerning the name of the company and article 2 of the articles of association of the Company concerning the object, so that they will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1" (the Company).”

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in enterprises the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such shareholding without undue delay (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

4. after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 and article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1" (the Company).”

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in enterprises the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such shareholding without undue delay (i) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis, operate and dispose of (a) real estate, including leaseholds in the form of long leasehold, hereditary building right or partial hereditary building right as well as other real estate rights in the form of condominium and partial building rights including flying freeholds (“Real Estate Assets”) and (b) liquid assets constitutive of authorised cash investments of Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (“Liquid Assets” and together with “Real Estate Assets” referred to as “Assets”), (ii) to acquire, realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant intellectual property rights and licences in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings and (iii) to invest in, establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of shareholdings in other enterprises having a corporate object similar to the corporate object of the Company (“Real Estate Company”).

The Company may use its funds to invest in Real Estate Assets, to establish, manage, develop, own (on a long-or short-term basis), operate and dispose of its Assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of Liquid Assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Real Estate Company, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or for hedging purposes only, by way of option, Liquid Assets, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of Real Estate Companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and / or to or for any affiliated companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)), loans, bond loans, advances and non-binding "letters of comfort".

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.”

139930

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, une société d'investissement à capital variable, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 129.378, en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de Fidelity International Real Estate Fund Company 1, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.345, constituée le 2 juillet 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 11 août 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1706 (la Société),

représentée ci-après par Monsieur Claude HELLERS, employé privé, résidant professionnellement à 2A, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND est l'Associé Unique de la Société;

II. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. l'ordre du jour de l'assemblée le suivant consiste dans la modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à la dénomination sociale et de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1" (ci-après, la Société).»

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur

les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

IV. après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1 et 2 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1" (ciaprès, la Société).»

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des entreprises dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence dans les meilleurs délais après la prise de participation en vue de (i) investir dans, établir, gérer, développer, détenir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et disposer de (a) actifs immobiliers, y compris de baux sous la forme de baux à long terme, de droit de construction héréditaire ou partiellement héréditaire ainsi que d'autres droits immobiliers sous la forme de copropriétés et de droits de construction partiel, y compris les propriétés foncières de type "flying freehold" (les "Actifs immobiliers") et (b) des actifs liquides constitutifs d'investissements en numéraire autorisés de Fidelity International Real Estate Fund SICAV-SIF (les "Actifs liquides" et, conjointement aux "Actifs immobiliers", les "Actifs"), (ii) acquérir, réalisation par voie de vente, céder, échanger ou disposer de toute autre manière et accorder des droits de propriété intellectuelle et de licence sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, et (iii) investir dans, établir, gérer, mettre en valeur, acquérir (sur une base à court ou à long terme), exploiter et de disposer de participations dans d'autres entreprises ayant un objet social semblable à celui de la Société (la "Société immobilière").

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des Actifs immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), l'exploitation et la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement de, mais non limité à, tous Actifs liquides de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute Société immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou, à des fins de couverture uniquement, d'option d'achat, tous Actifs liquides et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux Sociétés immobilières dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et/ou à toute société affiliée tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), des prêts, emprunts par obligation, avances ainsi que des "lettres de confort" sans engagement ferme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.»

#### *Estimation des frais et Dépenses*

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Hellers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. LAC/2011/45333. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142110/192.

(110164622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.750.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.670.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011145437/12.

(110168513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 690.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011145438/12.

(110168520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**K-Canada 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.352.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on sixteen day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "K-Canada 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.352, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1952 on September 12, 2007, page 93,676 (the "Company").

**APPEREAD:**

The sole partner of the Company, "K-Canada 1 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.072 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Anna Sofronyuk, private employee, residing in Luxembourg, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution*

The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation. It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner, approves the interim balance sheet of the Company as at September 14, 2011 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution*

The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution*

Discharge is given to the managers of the Company for their mandates until today:

- Mr Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Laurent Ricci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Sixth resolution*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinter on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "K-Canada 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.352, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 12 septembre 2007, numéro 1952, page 93,676, (la "Société").

**A COMPARU:**

L'associé unique de la Société, "K-Canada 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.072 (l'"Associé Unique"), représenté par Mademoiselle Anna Sofronyuk, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

L'associé unique a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution*

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation. Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement libérées.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 14 septembre 2011, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

#### *Cinquième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- M. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cents euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Anna Sofronyuk, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny.

PETER POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142705/172.

(110165397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

#### **Nacoat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.151.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NACOAT S.A., a company limited by shares, having its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 161151, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 26, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1845 of August 11, 2011. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of May 26, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1774 of August 4, 2011.

The meeting is presided by Mr Christoph PIEL, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Claudine HAAG, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Claudio TOMASSINI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the capital of the Company by an amount of GBP 1,650,000.- (one million six hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) to bring it from its present amount of GBP 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) to GBP 7,100,000. (seven million one hundred thousand Great Britain Pounds) through the issue of 1,650 (one thousand six hundred and fifty) new shares without designation of a par value.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the capital of the Corporation by an amount of GBP 1,650,000.- (one million six hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) to bring it from its present amount of GBP 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) to GBP 7,100,000.- (seven million one hundred thousand Great Britain Pounds) through the issue of 1,650 (one thousand six hundred and fifty) new shares without designation of a par value.

#### *Subscription and Payment*

The 1,650 (one thousand six hundred and fifty) new shares are subscribed by the sole shareholder NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., a "société en commandite par actions", having its registered office in L1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

here represented by its General Partner NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., itself being represented by its manager COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., duly represented by Mr Christoph PIEL and Mr Claudio TOMASSINI, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

All the new shares are fully paid up in cash and the proof of the total payment of GBP 1,650,000.- (one million six hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) has been given to the notary who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation is amended as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at GBP 7,100,000 (seven million one hundred thousand Great Britain Pounds) represented by 7,100 (seven thousand one hundred) shares without designation of a par value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at EUR 3,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NACOAT S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 161151, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil



Spécial C, numéro 1845 du 11 août 2011. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1774 du 4 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence GBP 1.650.000.- (un million six cent cinquante mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 5.450.000.- (cinq millions quatre cent cinquante mille Livres Sterling) à GBP 7.100.000.- (sept millions cent mille Livres Sterling) par la création et l'émission de 1.650 (mille six cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération des actions nouvelles

3) Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence GBP 1.650.000.- (un million six cent cinquante mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 5.450.000.- (cinq millions quatre cent cinquante mille Livres Sterling) à GBP 7.100.000.- (sept millions cent mille Livres Sterling) par la création et l'émission de 1.650 (mille six cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Souscription et libération*

Les 1.650 (mille six cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son gérant commandité NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., elle-même représentée par Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Christoph PIEL et Monsieur Claudio TOMASSINI, prénommés, en vertu d'une procuration sous seing ci-annexée.

Les 1.650 (mille six cent cinquante) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de GBP 1.650.000.- (un million six cent cinquante mille Livres Sterling) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à GBP 7.100.000.- (sept millions cent mille Livres Sterling) représenté par 7.100 (sept mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. PIEL, C. HAAG, C. TOMASSINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44695. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144213/128.

(110167427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Jumelles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.818.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145449/9.

(110169235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**L'Enfant Roi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8048 Strassen, 1, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145454/10.

(110169213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III Ateni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Ateni S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145460/12.

(110168673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Bogtodorska S à r l

Signature

Référence de publication: 2011145461/12.

(110168691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Librefeu S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 84.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011145474/11.

(110168939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III BC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145462/12.

(110168651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III CBC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145463/12.

(110168689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III CH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145464/12.

(110168687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Direct S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145465/12.

(110168686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Spectrum Brands Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 372.672.200,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.952.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

SPECTRUM BRANDS HOLDING B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its corporate seat (statutaire zetel) in Utrecht, The Netherlands, and its registered office at Rutherfordweg 103, 3542 CN Utrecht, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce under number 30204233 (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of Spectrum Brands Lux S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.952, incorporated by a deed (the "Articles") drawn up on 26 April 2005 by Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 September 2005 under number 954. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of March 27<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 985 of May 12, 2009.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euros (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of three hundred seventy-two million six hundred seventy-two thousand one hundred seventy-five euros (EUR 372,672,175.-) to three hundred seventytwo million six hundred seventy-two thousand two hundred euros (EUR 372,672,200.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of twentyfive euros (EUR 25.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Share"), subject to the payment of a share premium of a total amount of ninety-nine million five hundred sixty-two thousand one hundred thirty-nine euros (EUR 99,562,139.-), to be subscribed and fully paid up (as well as the share premium) by a contribution in kind consisting in twelve thousand five hundred and three (12,503) shares held by the Sole Shareholder in Spectrum Brands Lux II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.349, representing a contribution of an aggregate amount of ninety-nine million five hundred sixty-two thousand one hundred sixty-four euros (EUR 99,562,164.-) (the "Contribution in Kind").

*Subscription of the New Share*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Share for an aggregate amount of ninety-nine million five hundred sixty-two thousand one hundred sixty-four euros (EUR 99,562,164.-), and to fully pay up such New Share and connected share premium by the Contribution in Kind, allocated as follows:

- (i) twenty-five euros (EUR 25.-) to the share capital of the Company; and

(ii) ninety-nine million five hundred sixty-two thousand one hundred thirty-nine euros (EUR 99,562,139.-) to the share premium account of the Company.

*Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind*

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at ninety-nine million five hundred sixty-two thousand one hundred sixty-four euros (EUR 99,572,164.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share confirming the subscription of the New Share and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company dated 28 September 2011 certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 28 September 2011.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the transfer of the Contribution in Kind to the Company will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Share; and
- all further formalities shall be carried out in the Luxembourg Trade and Companies' Register in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 5.1. Share Capital.** The corporate capital is fixed at three hundred seventy-two million six hundred seventy-two thousand two hundred euros (EUR 372,672,200.-) represented by fourteen million nine hundred and six thousand eight hundred eighty-eight (14,906,888) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares")."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt neuf septembre,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé,

SPECTRUM BRANDS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois du Pays-Bas, ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à Utrecht, Pays-Bas, et son siège social au Rutherfordweg 103, 3542 CN Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Chambre du Commerce sous le numéro 30204233 (l'"Associé Unique").

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Spectrum Brands Lux S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.952, constituée par acte (les "Statuts") du 26 avril 2005 du Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 septembre 2005 sous le numéro 954. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 985 du 12 mai 2009.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 13.1 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

L'associé unique est représentée ici par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-), afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze millions six cent soixante-douze mille cent soixante-quinze euros (EUR 372.672.175,-), à trois cent soixante-douze millions six cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 372.672.200,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts (la "Nouvelle Part Sociale"), sous réserve de paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cent trente-neuf euros (EUR 99.562.139,-), à souscrire et à payer entièrement (ainsi que la prime d'émission) par un apport en nature de douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Spectrum Brands Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.349, représentant un apport d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cent soixante-quatre euros (EUR 99.562.164,-) ("l'Apport en Nature").

#### *Souscription de la Nouvelle Part Sociale*

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété de la Nouvelle Part Sociale pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cent soixante-quatre euros (EUR 99.562.164,-), et payer entièrement cette Nouvelle Part Sociale et la prime d'émission connectée, par l'Apport en Nature, alloué comme suit:

- (i) vingt-cinq euros (EUR 25,-) au capital social de la Société; et
- (ii) quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cent trente-neuf euros (EUR 99.562.139,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature*

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-deux mille cent soixante-quatre euros (EUR 99.562.164,-) sur base des documents suivants, lesquels vont rester annexés ici:

- une procuration dûment signée par un représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale confirmant la souscription de la Nouvelle Part Sociale et donnant l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation du management de la Société daté du 28 septembre 2011 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 28 septembre 2011.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu de laquelle toute personne pourrait demander que l'Apport en Nature soit transféré à lui;
- le transfert de l'Apport en Nature au Société sera effectif à partir de la date de l'acte notarié adoptant l'augmentation du capital social de la Société en créant et en émettant la Nouvelle Part Sociale; et
- toutes autres formalités sont effectués dans le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg afin de formaliser dûment le transfert de l'Apport en Nature au Société et de le rendre efficace n'importe où et vers tout tiers.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5.1. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-douze millions six cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 372.672.200,-) représenté par quatorze millions neuf cent six mille huit cent quatre-vingthuit (14.906.888) parts sociales ordinaires (ci après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 6.500.-.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française;

à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44477. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur *pd.* (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143687/160.

(110166417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

### **I.L.I. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.113.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.L.I. S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.113, constituée suivant acte reçu le 28 février 1989, publié au Mémorial C numéro 167 du 15 juin 1989.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 9.618.676,59 (neuf millions six cent dix-huit mille six cent soixante-seize euros et cinquante-neuf cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) à EUR 9.742.623,35 (neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent vingt-trois euros et trente-cinq cents), sans émission d'actions nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque action et par incorporation au capital de plus-values immunisées.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.618.676,59 (neuf millions six cent dix-huit mille six cent soixante-seize euros et cinquante-neuf cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) à EUR 9.742.623,35 (neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent vingt-trois euros et trente-cinq cents), sans émission d'actions nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque action et par incorporation au capital de plus-values immunisées.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que l'augmentation de capital sera souscrite par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites plus-values immunisées a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 9.742.623,35 (neuf millions sept cent quarante-deux mille six cent vingt-trois euros et trente-cinq cents), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J-P. VAN KEYMEULEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44590. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144118/58.

(110167642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**LBREP III Enigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Enigma S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145466/12.

(110168684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.550.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Koch KIG Holding, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4766476,

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 3, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company established and existing under the Luxembourg laws under the name "Koch Resources Luxembourg S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128053, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of April 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1385 of July 6, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed



of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated April 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1234 of June 14, 2010.

II. The Company's share capital is set at fourteen million five hundred and fifty thousand three hundred United States Dollars (USD 14.550.300,00) represented by two hundred and ninety-one thousand six (291.006) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Ross A. Goering, Treasury Director, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, with professional address at 4111 E 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, United States of America, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The Sole Shareholder resolves to appoint Ms. Kelli Rubio, Controller, Corporate Financial Reporting, born on September 15, 1981 in Belleville, Kansas, United States of America, with professional address at 4111 E 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, United States of America, as liquidation auditor and acknowledge that, in accordance with articles 151 and 215 of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended, there is no legal requirement in this case that the liquidation auditor should be a «réviseur d'entreprises».

VI. The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

VII. The Sole Shareholder resolves to set on October 11, 2011, the date for the extraordinary general meeting of the sole shareholder deciding on the termination of the liquidation, conditional to the receipt and review of the reports to be issued by the liquidator and the liquidation auditor, or at any subsequent date following the day of the receipt of the said report.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Koch KIG Holding, LLC., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4766476,

ici représenté par Melle. Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la nomination «Koch Resources Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128053, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1385 du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1234 du 14 juin 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions cinq cent cinquante mille trois cents Dollars américains (USD 14.550.300,00) représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille six (291.006) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'Associé Unique décide de nommer M. Ross A. Goering, Directeur Financier, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'Associé Unique décide de nommer Mme Kelli Rubio, Controller, Corporate Financial Reporting, née le 15 septembre 1981 à Belleville, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E 37<sup>th</sup> Street North, Wichita, Kansas, Etats Unis d'Amérique, comme commissaire à la liquidation and rappelle, qu'en conformité avec les articles 151 et 215 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle modifiée, il n'est pas nécessaire en l'espèce de nommer comme commissaire à la liquidation un réviseur d'entreprises.

VI. L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombait.

VII. L'Associé Unique décide de fixer au 11 octobre 2011 la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique se prononçant sur la clôture de la liquidation de la Société sous réserve de la réception et de la prise de connaissance des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation ou à toute autre date suivant le jour de la remise dudit rapport.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13539. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143498/138.

(110166130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Fimit S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145467/12.

(110168682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.899.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Immit S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145468/12.

(110168680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Luxmburger Grill Restaurants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, ZAC Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 163.973.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bruno HEINRICHS, hôtelier-restaurateur, né à Malmedy (B) le 5 décembre 1974, demeurant à B-4780 St Vith, Prümerstrasse, 4,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Luxmburger Grill Restaurants S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Hosingen.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'établissements de restauration et de petite restauration, de traiteur avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées;
- l'exploitation d'établissement d'hébergement et d'hôtel;
- l'activité de traiteur, organisateur de banquets, la vente et le réapprovisionnement de distributeurs automatiques, le party-service, la fabrication et la livraison de salades, sandwiches et de plats préparés.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro et un euros (0,01 EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 23 juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus

qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les trois millions cent mille (3.100.000) actions comme suit:

- Monsieur Bruno HEINRICHS, préqualifié, trois millions cent mille actions . . . . .	3.100.000
Total: trois millions cent mille actions . . . . .	3.100.000

Les actions ont été libérées à hauteur de 100 % par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000, (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Bruno HEINRICHS, hôtelier-restaurateur, né à Malmedy (B) le 5 décembre 1974, demeurant à B-4780 St Vith, Prümerstrasse, 4 .

3. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.209..

9. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

10. L'adresse de la société est fixée à L-9806 Hosingen, 1, ZAC Happerfeld.

Dont acte, fait et passé à Marnach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Heinrichs, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2117. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142239/179.

(110164522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**LBREP III Tim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.775,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

LBREP III Tim S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145469/12.

(110168677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.488.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011145470/10.

(110168791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Open Mind Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

---

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 156 du 23 janvier 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011145537/15.

(110168773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Lipid Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.212.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145476/9.

(110169176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Lipid Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.212.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145477/9.

(110169177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Lipid Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.212.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145478/9.

(110169178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Misys International Banking Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 18.189.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

MISYS  
287-289, route d'Arlon  
L-1150 Luxembourg  
Yves Attal  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011146201/16.

(110169815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**K-Canada 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.072.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September,  
Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "K-Canada 1 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130072, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1907 on September 6, 2007, page 91,521 (the "Company").

**APPEARED:**

The sole partner of the Company, "UBS Wealth Management - North American Property Fund Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered address at 24, Union Street, JE4 8UJ St. Helier, Jersey, registered with the Register of Companies of Jersey under number 88820 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Anna Sofronyuk, private employee, residing in Luxembourg, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution*

The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the



items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation. It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner, approves the interim balance sheet of the Company as at September 14, 2011 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution*

The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution*

Discharge is given to the managers of the Company for their mandates until today:

- Mr Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Laurent Ricci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Sixth resolution*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille onze, le seize septembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "K-Canada 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.072, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, résidant au Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 6 septembre 2007, numéro 1907, page 91,521, (la "Société").

#### A COMPARU:

L'associé unique de la Société, "UBS Wealth Management - North American Property Fund Ltd.", ayant son siège social au 24, Union Street, JE4 8UJ St. Helier, Jersey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 88820 (l'"Associé Unique"), représenté par Mademoiselle Anna Sofronyuk, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

L'associé unique a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation. Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement libérées.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 14 septembre 2011, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte. L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- M. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Sixième résolution*

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cents euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Anna Sofronyuk, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3345. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142704/174.

(110165340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**RBS European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 15 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RBS European Finance S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2011145600/15.

(110168582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Lipid Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145479/9.

(110169179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Loopy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145481/10.

(110168602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Luxrose International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6189 Gonderange, 21, rue Astrid Lindgren.

R.C.S. Luxembourg B 107.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145486/10.

(110168886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**M.C.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 148.217.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145487/9.

(110169090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 31.650.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145489/9.

(110168849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxco 136 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Luxco 136 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 162.702 (the Company). The Company was incorporated on 1 August 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil

des Sociétés et Associations C number 2444 on 11 October 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended.

THERE APPEARED:

Melio Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 81.078 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Decision to rename the Company as "Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of name specified above;
4. Acknowledgement of the resignation of TMF Corporate Services S.A. as manager of the Company and discharge;
5. Appointment of Mr Robert Gregory Archbold, Mr Carlo Arsi, Mr Jorge Perez Lozano and Ms Sophie Mellinger as managers of the Company effective as of 13 October 2011;
6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned change with power and authority given to any manager of the Company or Me Bertrand Geradin, Avocat à la Cour and/or Me Lynn Elvinger, Avocat and/or Me Camilo Luna, Avocat of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the change of name, and to see to any formalities in connection therewith; and

7. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, so that it shall henceforth have the name of "Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.".

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above change of the name of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law", by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles")).

The Company exists under the name of Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l..

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that TMF Corporate Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 84.993 (TMF Corporate), has resigned from its capacity as manager of the Company, with effect as of 13 October 2011.

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to TMF Corporate for the execution of its mandate for, and in connection with, the period starting as from its appointment until the date of effect of its removal.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company, effective as of 13 October 2011, for an unlimited period:

- Robert Gregory Archbold, born on 14 July 1975 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Carlo Arsi, born on 27 October 1961 in Milan, Italy, with professional address at 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italy;
- Jorge Perez Lozano, born on 17 August 1973 in Mannheim, Germany, with professional address at 1, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Sophie Mellinger, born on 20 June 1971 in Metz, France, with professional address at 1, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Robert Gregory Archbold, manager;
- Mr Carlo Arsi, manager;
- Mr Jorge Perez Lozano; and
- Ms Sophie Mellinger, manager.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or Me Bertrand Geradin, Avocat à la Cour and/or Me Lynn Elvinger, Avocat and/or Me Camilo Luna, Avocat of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually, under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Luxco 136 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.702 et (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> août 2011 par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2444 le 11 octobre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A comparu:

Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.078 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Me Lynn Elvinger, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de changer la dénomination de la Société en "Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.";
3. Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement de dénomination mentionné ci-dessus;
4. Constatation de la démission de TMF Corporate Services S.A. de ses fonctions de gérant de la Société et décharge accordée;
5. Nomination de Monsieur Robert Gregory Archbold, Monsieur Carlso Arsi, Monsieur Jorge Perez Lozano et Madame Sophie Mellinger en tant que gérants de la Société avec effet au 13 octobre 2011;
6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou Me Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour et/ou Me Lynn Elvinger, Avocat et/ou Me Camilo Luna, Avocat de Allen & Overy Luxembourg pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société du changement de dénomination, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et
7. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société, de telle sorte qu'elle sera désormais dénommée "Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société a adopté la dénomination de Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l..

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique prend connaissance de la démission de TMF Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 (TMF Corporate), de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 octobre 2011.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) pleine et entière à TMF Corporate pour l'exercice de son mandat en relation avec la période allant de sa date de nomination jusqu'à la date d'effet de sa démission.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet au 13 octobre 2011 pour une période indéterminée:

- Robert Gregory Archbold, né le 14 juillet 1975 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg
- Carlo Arsi, né le 27 octobre 1961 à Milan, Italie, résidant professionnellement au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie

- Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

- Sophie Mellinger, née le 20 juin 1971 à Metz, France, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

En conséquence des nominations reprises ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Robert Gregory Archbold, gérant;
- M. Carlo Arsi, gérant;
- M. Jorge Perez Lozano, gérant;
- Mme Sophie Mellinger, gérant.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou Me Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour et/ou Me Lynn Elvinger, Avocat et/ou Me Camilo Luna, Avocat de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45673. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144815/208.

(110167734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

### **Lofty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.950.

#### STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Jaws Interactive, Inc.", a limited liability corporation registered under file number 4931766 having its registered at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 3<sup>rd</sup>, 2011.

The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:



**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "LOFTY", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all activities to provide assistance to companies belonging to the same group of companies as the Company in its broadest sense, supplying management and administrative services.

The activities of assistance mentioned hereabove are limited to companies in which the Company owns a direct or indirect participation or companies belonging to the same group of companies as the Company.

The Company may also do all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by FIVE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered

by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 16 and 17 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

### *Subscription and Payment*

All the ONE HUNDRED (100) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Jaws Interactive, Inc . . . . .	EUR 12,500.-	100
Total . . . . .	EUR 12,500.-	100

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for an unlimited period:

a) Mr Olivier Brion, CFO, born on 23 June 1972 in Paris 16, France, residing at 17 Parc de Bearn, F-92210 Saint-Cloud, France, as manager of category A,

b) Mr. Richard Hawel, companies' director, born on 14 August 1964 in Jersey, United Kingdom, with professional address 8, rue Yolande, L2761 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«Jaws Interactive, Inc», une société à responsabilité limitée, enregistrée sous le numéro 4931766, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2011.

Ladite procuration restera, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être déposée en même temps avec le registre de commerce.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «LOFTY», société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes activités d'assistance aux sociétés du groupe dans son sens le plus large. Elle fournira et assurera notamment tous services de gestion et de services d'administration.

Les activités d'assistance dont mention ci-avant sont limitées aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra aussi effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes ;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise ;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par

(i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan – Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les CENT (100) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Jaws Interactive, Inc . . . . .	EUR 12,500.-	100
Total . . . . .	EUR 12,500.-	100

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période indéterminée.

a) Monsieur Olivier Brion, CFO, né le 23 juin 1972 à Paris 16, France, demeurant au 17 Parc de Bearn, F-92210 Saint-Cloud, France, gérant de catégorie A,

b) Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, né le 14 août 1964 à Jersey, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé : S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2011. Relation : EAC/2011/13487. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141629/437.

(110163985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

#### **Marie Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Marie Lease S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011145490/11.

(110168910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.